



Annexe IV

relative aux informations statistiques fournies par les CMSA aux institutions

Chaque CMSA transmet à l'institution territorialement compétente, avant le 31 mars, un état des procédures pré-contentieuses et contentieuses afférentes à l'année civile antérieure établi conformément au modèle ci-joint.

Caisse de Mutualité Sociale Agricole de :

.....

Contributions et cotisations dues à l'Assédic de :

.....

rapport annuel des procédures pré-contentieuses et contentieuses

Année : |_|_|_|_| Montant total encaissé sur l'ensemble des procédures au cours de l'année : €

dont montant total encaissé par application de l'article L. 143-11-7 du code du travail : €

Contributions, cotisations et majorations de retard	Mises en demeure	Echéanciers amiables	Procédure sauvegarde RJ ou LJ	Titres exécutoires	Voies
Nombre					
Montant correspondant					
Majorations de retard	Demande de remises acceptées		Remises automatiques Procédure sauvegarde RJ ou LJ		
Nombre					
Montant remis au 31 décembre					